

*Rencontre chrétienne de familles et d'amis de
personnes souffrant de maladie psychique*

Relais

LUMIERE ESPERANCE



Livret

du

CONSEILLER SPIRITUEL

octobre 2017

Sommaire

LES CONSEILERS SPIRITUELS.....	2
LE STATUT DU CONSEILER SPIRITUEL.....	3
Caractéristiques de la fonction.....	3
Qui peut assumer cette mission ?.....	3
Compétences.....	3
CHOIX DU CONSEILLER SPIRITUEL.....	4
Présentation du candidat au Bureau national.....	4
Démarches du nouveau Conseiller.....	4
Evaluation.....	4
LE CONSEILLER SPIRITUEL ET LA VIE DU GROUPE.....	5
Le binôme Responsable du groupe – Conseiller spirituel.....	5
Le conseiller spirituel, témoin du mystère pascal.....	5
La prière.....	6
QUELQUES TÉMOIGNAGES.....	7
Écouter.....	7
De « l'enfermement » au « ferment ».....	7
Regarder l'autre avec le regard du Christ.....	7
Partager et prier.....	7

LES CONSEILLERS SPIRITUELS

En 2008, Mgr Jean-Charles THOMAS, Conseiller spirituel national de Relais Lumière Espérance a publié un livret à l'intention des conseillers spirituels. Il a gardé toute son actualité, et le présent livret en reprend un certain nombre d'éléments. Cependant, compte-tenu de l'expérience acquise, de la réflexion menée au sein des groupes, et de la nouvelle édition du livret des responsables de groupe, il nous a paru utile d'actualiser celui des Conseillers spirituels. Traditionnellement cette fonction était assurée par des ministres ordonnés. C'était une manière de manifester le caractère ecclésial d'un mouvement de laïcs. Aujourd'hui, des personnes diverses assurent ce rôle. La responsabilité demeure la même. C'est pourquoi il paraît utile de préciser le rôle, la mission des conseillers spirituels et leur place spécifique au sein de la vie des groupes du mouvement. C'est l'objet de ces pages.

Hubert PEIGNÉ
Président

Mgr Michel GUYARD
Conseiller spirituel national

LE STATUT DU CONSEILLER SPIRITUEL

Caractéristiques de la fonction

- Être un « spirituel » c'est à dire un croyant dont l'existence s'unifie dans sa relation au Christ et à son Église.
- Accepter de travailler en harmonie avec la Charte, les perspectives spirituelles et les Responsables de « Relais Lumière Espérance »
- Accepter une présence fraternelle parmi les membres du groupe et apporter une aide par l'écoute priante, le discernement, l'humilité, la proposition de repères spirituels, la méditation de textes bibliques, la pratique de l'évaluation, la relecture.
- Être attentif à l'expression spirituelle des membres du groupe ou animer une célébration.
- Être disposé à se mettre au service des buts et des orientations de Relais Lumière Espérance.

Le conseiller spirituel ne doit pas être le directeur spirituel personnel d'un membre de son groupe. Si une personne du groupe demande un suivi spirituel, il veillera à lui trouver une autre personne.

Qui peut assumer cette mission ?

- Toute personne se sentant en accord avec les caractéristiques précédentes.
- Un ministre ordonné (prêtre ou diacre) religieux, religieuse, disciple du Christ, homme ou femme, marié ou non.
- S'il s'agit d'un professionnel du monde de la psychiatrie, il devra être très vigilant pour résister à la tentation du conseiller « médical »

Compétences

La formation à l'accompagnement spirituel est nécessaire. Cette formation est assurée dans la plupart des diocèses dans les différents parcours proposés.

Par ailleurs il est souhaitable que l'accompagnateur spirituel soit, lui aussi, accompagné personnellement.

D'autre part, comme l'accompagnement d'un groupe Relais Lumière Espérance concerne un domaine particulier, celui de la maladie psychique, il est indispensable que l'accompagnateur spirituel en ait un minimum de connaissance : Le livret de l'UNAFAM, « l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique », qui est donné aux accompagnateurs, est un très bon outil pour cette approche. Avec le(la) responsable de groupe, l'accompagnateur sera également en lien avec la Pastorale de la Santé de son diocèse, notamment la Pastorale des Personnes Handicapées, et avec la Pastorale de la Famille.

CHOIX DU CONSEILLER SPIRITUEL

Lors de la création d'un groupe Relais Lumière Espérance, le responsable agréé par le Bureau national recherche un conseiller spirituel selon les critères mentionnés ci-dessus. Il peut prendre l'avis de diverses personnes :

- un responsable de la Pastorale de la Santé, un aumônier de CHS, un prêtre,
- un responsable ou un conseiller d'un autre groupe,
- le conseiller spirituel national s'il connaît la personne contactée.

S'il s'agit de remplacer le Conseiller d'un groupe existant, le responsable associera les membres du groupe dans sa recherche du nouveau Conseiller.

Présentation du candidat au Bureau national

Lorsque qu'un conseiller est pressenti pour un groupe, le responsable de groupe informe le Bureau national qui vérifie qu'il correspond aux critères du mouvement. S'il s'agit d'une personne du monde de la santé, il vérifie qu'il ne confond pas son rôle de conseiller spirituel avec celui de responsable de groupe. La personne pressentie est ensuite informée de la décision du Bureau. Une lettre d'accueil lui est envoyée par le conseiller spirituel national.

Démarches du nouveau Conseiller

Le responsable de groupe informe le Bureau de la nomination du nouveau Conseiller. Si celui-ci est un ministre ordonné, ou un religieux ou une religieuse, il ou elle doit informer son supérieur direct.

Il peut être utile également que le responsable de l'Église locale (paroisse, par exemple) soit informé de cette nomination.

Evaluation

Il est souhaitable qu'au bout d'un certain temps une évaluation soit faite sur la manière dont la mission est exercée et sur son accueil par les membres du groupe, par exemple au bout de la 1ère année, puis tous les 3 ans.

En cas de difficulté dans l'exercice de la mission du Conseiller, soit de son côté, soit de celui des membres du groupe, il sera fait appel au Bureau national et/ou au conseiller spirituel national pour aider à résoudre le problème.

LE CONSEILLER SPIRITUEL ET LA VIE DU GROUPE

Le binôme Responsable du groupe – Conseiller spirituel

La même personne ne peut être à la fois responsable d'un groupe et conseiller spirituel. Le risque serait d'en faire une sorte de maître spirituel détenteur de la vérité et bloquant la parole des membres. La création d'un groupe doit se faire avec ces deux personnes qui ont des missions différentes. Si, dans un premier temps, il n'est pas possible de trouver un conseiller spirituel, le responsable de groupe limitera son rôle, au plan spirituel, à un simple partage d'un texte de la Parole de Dieu entre les membres du groupe, et au choix d'une prière qui sera proposée par chaque membre du groupe à tour de rôle. Mais le responsable du groupe s'interdira toute conclusion ou « parole d'autorité ».

le rôle du « binôme » est de

- Préparer les réunions en particulier le thème,
- Faire une relecture de la réunion précédente en y relevant les avancées et les échecs, en étant spécialement attentif aux personnes qui ne se sont pas exprimées, et aux absents.
- Veiller à l'équilibre entre l'expression libre des personnes et la réflexion qui permet d'aller au-delà du constat des difficultés...,
- Donner sa place à la Parole de Dieu comme expérience de foi...

Le conseiller spirituel, témoin du mystère pascal

Une réunion de groupe Relais Lumière Espérance n'est pas une seulement l'occasion donnée à des personnes qui ont en commun d'avoir à assumer la responsabilité d'accompagner des personnes en souffrance psychique, de se rencontrer pour partager et de se reconforter dans leurs difficultés. Il y a des associations non confessionnelles qui le font très bien.

Relais Lumière Espérance est un mouvement chrétien qui puise sa force de vivre dans la foi en Jésus-Christ : *par son incarnation, il est venu partager notre condition humaine dans toutes ses réalités. Par sa mort et sa résurrection, il nous a assuré que la souffrance et la mort ne sont pas les derniers mots de l'existence humaine. Et par son Esprit-Saint, manifesté à la Pentecôte, il nous a assuré de sa présence tout au long de notre histoire, pour nous aider à comprendre que la puissance de la résurrection se manifeste ici et maintenant, dans la mesure où nous consentons à voir, au-delà du visible, que c'est l'amour du prochain, du plus faible, du plus petit qui construit le Royaume.*

Ainsi la réunion d'un groupe Relais Lumière Espérance est une forme de « célébration » de la foi en Église. Chaque groupe est une petite cellule de cette Église où des croyants, membres du Corps du Christ, se ressourcent dans sa Parole. Le conseiller spirituel en est en quelque sorte le « célébrant », Il porte le groupe dans la prière entre les rencontres.

La prière

La prière doit bien sûr être au centre de la rencontre. Elle peut se situer en partie au début et en partie à la fin. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit systématiquement confiée au conseiller spirituel. Elle peut être préparée à tour de rôle par les membres du groupe, ce qui a l'avantage de les responsabiliser. La prière des psaumes sera privilégiée car c'est la prière multiséculaire du peuple de Dieu auquel on exprime la totalité de sa vie, ses joies, ses peines, ses colères et ses incompréhensions, mais aussi sa confiance. Les chrétiens ne sont pas toujours sensibilisés à cette prière des psaumes. Le conseiller spirituel peut y apporter une aide. Il est responsable de la pédagogie de la prière ; il veille à respecter le cheminement du groupe, sans imposer « la » bonne méthode dès le début.

La Parole de Dieu doit avoir une place et donner l'occasion d'un partage, où chacun a la liberté de s'exprimer ou non, de faire le lien entre Évangile et vie concrète. Il suffit parfois seulement de citer simplement un mot ou une phrase qui résonne en nous. Un temps de silence est aussi souhaitable pour donner au Seigneur le temps de s'adresser au cœur de chacun.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

Les témoignages de conseillers qui suivent situent bien les perspectives d'éclairage spirituel qui les guident dans leur mission au sein du groupe.

On notera l'importance de l'écoute, la prise en compte de la souffrance exprimée dans les groupes qui peut être union au Christ souffrant lui-même, mais aussi l'expérience de la foi dont témoignent les personnes au cœur même des difficultés. Le rôle du conseiller spirituel semble bien être de mettre en valeur les signes de la présence de Dieu qui sont perçus par les uns et les autres.

Écouter

« Il est primordial que soit exprimé l'Amour inconditionnel de Dieu envers chaque être humain, par tous les moyens dont on dispose, bien que l'Amour de Dieu et ses diverses manifestations nous dépassent. Il n'y a pas d'autre canal pour en faire l'expérience que d'écouter celui qui l'exprime ».

De « l'enfermement » au « ferment »

« Autant nos malades sont enfermés dans leur maladie, autant il faut nous ouvrir largement sur le monde et si possible, y entraîner nos malades. Ce qui est « enfermant » peut devenir « un ferment » pour le monde d'aujourd'hui et surtout celui de nos malades. Il s'agit de ne pas nous replier sur notre cas mais de nous ouvrir aux autres. Il nous faut regarder ailleurs pour ne pas nous enfermer dans nos problèmes. C'est bien là que nous pouvons vivre concrètement le passage de la mort (enfermement) à la vie (ouverture). C'est là que nous avons à vivre notre foi. Une activité (travail, loisir, sport, culture) doit nous permettre de souffler, de respirer, et de mieux aider notre proche ».

Regarder l'autre avec le regard du Christ

« Nous entraider à regarder l'autre avec un regard de foi, celui du Christ pour qui tout être humain est une personne unique avec une vocation propre. Cette personne unique dans son mystère, je ne peux que l'approcher, elle échappe à toute emprise. Ma présence silencieuse mais aimante dans son désarroi atteste du prix infini de toute existence humaine ».

Partager et prier

« Tout ce qui est partagé entre frères est déjà moins douloureux. Et la prière communautaire vécue au sein du groupe où l'on présente à Dieu toutes les intentions portées par chacun renforce notre foi en sa présence au milieu de nous et la certitude de son écoute bienveillante et miséricordieuse ».



**90, avenue de Suffren
75738 Paris Cedex 15**

**Tél 01 44 49 07 17 (répondeur)
Courriel : contact@relaislumiereesperance.fr**

Site internet : www.relaislumiereesperance.fr